



6.5.9

NUMBER: ADMIN PR – 009

SUBJECT: INSURANCE COVERAGE

DATE ADOPTED: 2026/06/24

The Society has a legal and ethical obligation to protect its members while they are involved in mission activities on behalf of the Society in Canada. All conferences, councils and special works, at all levels are required to have proper insurance coverage in place. Regional Councils should work with all entities within the region to ensure risk management procedures and proper insurance coverage are in place.

The types of insurance coverage will depend on the specific activities and risks faced by SSVP members and entities. Managing risks is an important part of ensuring a safe environment for SSVP members, staff and those we serve. It is therefore recommended that all SSVP entities regularly assess the organization's risks and vulnerabilities to identify potential areas of exposure (see note below). Councils should consult with a qualified insurance representative to determine proper coverage.

At a minimum, the following types of insurance should be included in coverage:

Commercial General Liability (CGL): Protects against claims of bodily injury, property damage, or personal/advertising injury during events or daily operations.

Directors and Officers (D&O) Liability: Protects board members from personal liability due to lawsuits alleging mismanagement, breach of duty, or wrongful dismissal.

Abuse Liability Coverage: Crucial for organizations working with vulnerable populations (children, seniors).

Other types of insurance that may be applicable depending on the situation include the following:

Property & Contents Insurance: Covers physical assets, including buildings, equipment, and electronics against theft, fire, or vandalism.

6.5.9

NUMÉRO : ADMIN PR – 009

SUJET : COUVERTURE D'ASSURANCE

DATE D'ADOPTION : 2026/06/24

La Société a l'obligation légale et éthique de protéger ses membres lorsqu'ils participent à des activités pour le compte de la Société au Canada. Toutes les conférences, tous les conseils et toutes les œuvres spéciales, à tous les niveaux, sont tenus de disposer d'une couverture d'assurance adéquate. Les conseils régionaux doivent collaborer avec toutes les entités de leur région afin de s'assurer que des procédures de gestion des risques et une couverture d'assurance adéquate sont en place.

Les types de couverture d'assurance dépendront des activités spécifiques et des risques auxquels sont exposés les membres et les entités de la SSVP. La gestion des risques est essentielle pour garantir un environnement sûr aux membres, au personnel et aux personnes que nous aidons. Il est donc recommandé à toutes les entités de la SSVP d'évaluer régulièrement les risques et les vulnérabilités de leur organisation afin d'identifier les domaines d'exposition potentiels (voir la note ci-dessous). Les conseils devraient consulter un conseiller en assurance qualifié afin de déterminer la couverture appropriée.

Au minimum, les types d'assurance suivants doivent être inclus dans la couverture :

Responsabilité civile générale des entreprises (RCG): protège contre les réclamations pour dommages corporels, dommages matériels ou préjudice personnel/publicitaire survenant lors d'événements ou dans le cadre des activités quotidiennes.

Responsabilité civile des administrateurs et dirigeants (A&D) : protège les membres du conseil d'administration contre toute responsabilité personnelle découlant de poursuites judiciaires pour mauvaise gestion, manquement à leurs obligations ou licenciement abusif.

Couverture de la responsabilité civile en cas d'abus ou d'inconduite sexuelle : essentielle pour les organisations travaillant avec des populations vulnérables (enfants, personnes âgées).



Professional Liability (E&O): Protects against claims of negligence, errors, or omissions in advice or services provided.

Cyber & Privacy Insurance: Covers risks related to data breaches, particularly with donor or member information.

Volunteer Liability/Accident Insurance: Ensures volunteers are covered for injury or liability while working for the organization.

Note: For further information on insurance coverage for charities and not-for-profits, please refer to the [Insurance Bureau of Canada](#). It is strongly recommended that all councils familiarize themselves with risk management processes by referring to the “[Risk Governance for Charities](#)” guide.

D'autres types d'assurance peuvent s'avérer pertinents selon la situation, notamment :

Assurance des biens et du contenu : couvre les actifs physiques, y compris les bâtiments, les équipements et le matériel électronique, contre le vol, l'incendie ou le vandalisme.

Responsabilité civile professionnelle (RCP) : protège contre les réclamations pour négligence, erreurs ou omissions dans les conseils ou les services fournis.

Assurance cyber risques ou cyber-assurance : couvre les risques liés aux violations de données, notamment celles concernant les informations relatives aux donateurs ou aux membres.

Assurance responsabilité civile et accidents des bénévoles : garantit la couverture des bénévoles en cas de blessure ou de responsabilité civile pendant qu'ils travaillent pour l'organisation.

Remarque : Pour plus d'informations sur la couverture d'assurance des organismes de bienfaisance et à but non lucratif, veuillez consulter le [Bureau d'assurance du Canada](#). Il est vivement recommandé à tous les conseils de se familiariser avec les processus de gestion des risques en consultant le guide [Risk Governance for Charities](#) (La gouvernance des risques pour les organismes de bienfaisance, en anglais seulement).